

Paris, le

21 NOV. 2014

Le Premier Ministre

001545

Monsieur le Président,

La France est préoccupée par la situation économique de la zone euro, croissance atone et inflation faible, et ses effets sur le marché de l'emploi, qui plongent nombre de nos concitoyens dans la précarité. Il est important d'agir de manière vigoureuse, en France et en Europe, pour accélérer la reprise.

La stratégie économique européenne doit continuer de reposer sur quatre piliers : (i) des réformes ambitieuses, (ii) une consolidation budgétaire graduelle qui ne remette pas en cause la reprise économique, (iii) un plan d'investissement d'envergure qui soit un soutien rapide à la demande et (iv) une politique monétaire et de change qui conjure le risque d'inflation durablement faible et évite qu'un niveau trop élevé de l'euro ne pèse sur notre compétitivité.

Dans ce contexte, la politique menée par la Banque Centrale Européenne va dans le bon sens. Le Plan d'investissement de 300 Md€ que vous préparez est déterminant pour redonner vigueur à moyen et long terme à l'activité.

La France fait montre pour sa part de sérieux budgétaire. Elle s'est engagée à faire des efforts d'une ampleur inédite en termes de finances publiques : 50 Md€ de mesures d'économie sur les trois prochaines années, 2015-2017, afin de réduire le poids des dépenses publiques qui a atteint un niveau trop élevé. 21Md€ d'économies ont d'ailleurs été votés par l'Assemblée nationale pour 2015. La conjoncture économique pèse toutefois davantage que nous ne l'anticipions au printemps et nous empêche d'afficher une réduction de notre déficit aussi rapide que prévue.

La France mène des réformes économiques ambitieuses depuis 2012 et entend les accélérer, en particulier dans quatre domaines :

- Optimiser la concurrence sur le marché des biens et services,
- Améliorer le fonctionnement du marché du travail,
- Maîtriser les prélèvements obligatoires, en particulier en réduisant ceux pesant sur le travail,
- Simplifier l'organisation territoriale.

Les préconisations incluses dans la recommandation adressée par la Commission européenne à la France portent pour l'essentiel dans ces domaines.

Beaucoup de réformes ont été engagées depuis 2012 pour améliorer la compétitivité des entreprises en France, notamment en les aidant à reconstituer leurs marges, en posant les jalons d'un dialogue social renforcé et d'une plus grande fluidité du marché du travail (cf. tableau annexé des réformes entreprises depuis le début de la mandature).

Monsieur Jean-Claude JUNCKER
Président de la Commission Européenne

Mais il nous faut amplifier et accélérer ces réformes. C'est le chemin que j'ai tracé par deux fois devant la représentation nationale lors de mes discours de politique générale d'avril et de septembre derniers. Il nous faut continuer de réduire les charges pesant sur les acteurs économiques et en particulier le coût du travail ; il nous faut aussi lever certains blocages de notre économie, favoriser les gains de productivité et redynamiser les secteurs non exposés à la concurrence internationale.

Cette deuxième phase passe par la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité, qui, cumulé au Crédit Impôt Compétitivité Emploi, allègera de 40 Md€ sur la période 2014/2017 les prélèvements fiscaux et sociaux sur les entreprises.

C'est également l'enjeu de la loi pour la croissance et l'activité qui sera présentée au Conseil des Ministres le 10 Décembre et débattue à l'Assemblée nationale dès la deuxième quinzaine de janvier.

Les dispositions de cette future loi visent à libérer l'activité, stimuler l'investissement et développer l'emploi et le dialogue social. Elles reposent sur trois priorités :

1. Modernisation du marché des biens et services, en particulier des professions réglementées, et des secteurs du transport et du commerce.
2. Relancer l'investissement en simplifiant les procédures d'urbanisme pour les grands projets et pour la construction de logements, tout en stimulant l'innovation et l'attractivité par le développement de l'actionariat salarié.
3. Amélioration du fonctionnement du marché du travail par le dialogue social, notamment en développant le recours aux accords de maintien dans l'emploi et le travail du dimanche et en soirée. De plus la justice prudhommale sera réformée pour la rendre plus rapide, plus sûre et moins coûteuse.

Ces mesures commenceront à produire leurs effets économiques dès 2015 (cf. liste des mesures clés dans le tableau en Annexe 2). Le projet de loi pourra, en fonction des résultats de la négociation avec les partenaires sociaux, s'enrichir d'éléments complémentaires sur le marché du travail.

En parallèle, une profonde réforme de notre organisation territoriale est en cours : en janvier 2014, a été votée la création des métropoles (notamment celles de Paris et de Marseille), avec de nouvelles compétences en matière de développement économique. Une loi faisant passer le nombre de régions de 22 à 13 au 1^{er} janvier 2016 est en cours d'adoption et devrait être promulguée début 2015. En complément, un projet de loi sera examiné en décembre par le Sénat, pour être adopté de manière définitive mi-2015. Il permettra une clarification des compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Il en résultera d'importantes économies et un surcroît d'efficacité.

Enfin, les réformes se poursuivront jusqu'à la fin de la mandature. Je tiens en particulier à mentionner :

- La simplification de nos procédures, au bénéfice des entreprises notamment, par ordonnances successives.
- Le vote de la loi Santé d'ici l'été 2015, qui contribuera à mieux contrôler la dépense de santé de manière structurelle.

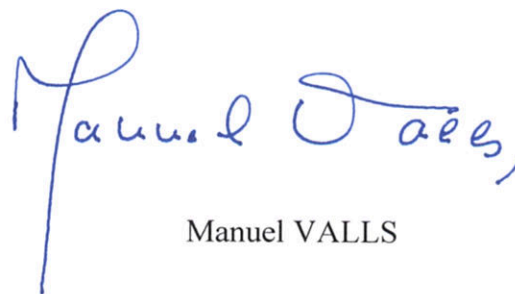
- Des réformes ciblées sur le développement du secteur numérique (dans l'éducation nationale et via la couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire d'ici à 2022) afin d'élever le capital humain et le potentiel d'innovation de l'économie française. Une loi numérique sera présentée en conseil des ministres au 1^{er} semestre 2015.
- Des mesures d'activation des politiques de l'emploi pour accélérer la reprise du marché du travail et la simplification des dispositifs existants. En particulier, au 1^{er} janvier 2016 un dispositif nouveau de « prime d'activité » incitera plus fortement au retour sur le marché du travail et cette prestation sera ouverte aux jeunes actifs de moins de 25 ans.

Bien entendu, les différentes réformes produisent des effets de façon progressive. Les études préliminaires de l'OCDE sur la France (« Les réformes structurelles : impact sur la croissance et options pour l'avenir », Rapport France, Octobre 2014) estiment que les seules réformes déjà engagées entraîneraient, à horizon 10 ans, un surplus d'activité de 3 points de PIB et amélioreraient donc le solde structurel d'environ 1,5 point de PIB. Nous évaluerons de manière plus précise dans les mois qui viennent les effets des mesures non encore votées.

Ces mesures s'inscrivent pleinement dans la logique d'une coordination économique de la zone euro renforcée prenant toute la mesure de notre interdépendance économique et des besoins d'une gouvernance économique forte, équilibrée et symétrique. En particulier, les procédures actuelles permettent à la Commission européenne d'identifier les réformes nécessaires dans chacun des Etats Membres, mais aussi au niveau de la zone euro dans son ensemble.

Nous restons convaincus que cette gouvernance est une condition nécessaire de la stabilité et du succès de l'union monétaire mais sommes attachés à ce qu'elle puisse évoluer, apprendre de ses faiblesses et mieux répondre aux aléas du cycle et aux faiblesses structurelles de l'économie européenne.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel VALLS

Tableau 1 : Tableau récapitulatif des réformes structurelles depuis Mai 2012

RÉFORMES		IMPACT					CALENDRIER	MISE EN ŒUVRE
		Impact sur le déficit public (en Md€)		Hausse du PIB en pts de PIB par rapport à 2014 (en %)				
		2015	2017	2015	2017	2019		
Mesures en faveur de la compétitivité et de l'emploi	Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi	17	20	0,4	0,6	0,8	Voté en décembre 2012	1 ^{er} janvier 2013
	Pacte de responsabilité et de solidarité (hors mesures ménages)	6	21	0,1	0,5	0,8	Les mesures concernant 2015 ont été votées en juillet 2014	1 ^{er} janvier 2015
Réformes du marché du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle	Loi sécurisation de l'emploi	<i>Baisse de la conflictualité des procédures de licenciement collectif (les ¾ donnent lieu à un accord négocié et le taux de recours judiciaire est passé de 30 à 7%)</i>					Voté en mai 2013	1 ^{er} juillet 2013
	Réforme de la formation professionnelle	<i>Lutte contre le chômage structurel (amélioration de l'accès à la formation des chômeurs) et accompagnement des mobilités sur le marché du travail grâce à la portabilité des droits à formation (compte personnel).</i>					Voté en mars 2014	1 ^{er} janvier 2015
	Convention d'assurance chômage	<i>Amélioration des incitations à la reprise d'emploi (simplification de l'activité partielle, instauration de droits rechargeables, réforme du délai de carence) et effort d'économies importants (800M€ en 2015).</i>					Accord en mars 2014	1 ^{er} juillet 2014
Régimes des retraites	Réforme des retraites	<i>Amélioration de la soutenabilité de long terme des finances publiques (de 0,5 pt de PIB) et hausse du potentiel d'activité de 1% d'ici 2040 et 1,6% en 2060</i>					Voté en décembre 2013	Janvier 14

Collectivités locales	Métropoles	<i>La réduction de la fragmentation des compétences au sein des grandes métropoles (nouveau statut pour les métropoles de plus de 400 000 habitants pour Paris, Lyon et Marseille ; onze autres métropoles pour les plus grandes agglomérations, toutes ces métropoles reprenant les compétences des intercommunalités - EPCI – auxquelles elles se substituent) est source d'efficacité pour l'action publique locale, avec des gains de productivité significatifs pour les entreprises : l'OCDE a montré¹ qu'entre deux métropoles de même taille, avoir deux fois plus de municipalités peut peser sur la productivité à hauteur de 6% et que cet effet peut être réduit de moitié par une gouvernance au niveau de la métropole.</i>	Votée en janvier 2014	A partir de 2015
	Réforme territoriale	<i>Division par 2 du nombre de régions et réorganisation des compétences entre collectivités (renforcement des régions, des métropoles et des intercommunalités). Des régions plus larges permettront de construire des stratégies territoriales plus fortes.</i>	Présentée le 18 juin, 1 ^{er} volet voté le 23 juillet	Juin 2015
Simplification administrative	Ordonnances	<i>Les réformes comparables menées chez nos voisins (UK, DE, NT) ont permis une réduction des coûts pesant sur les entreprises de 0,1 à 0,5 point de PIB.</i>	Présenté en juin 2014	En continu
Marché des biens et des services	Loi consommation	<i>Les principales baisses de prix attendues à moyen terme représentent à terme 1,5Md€ (1,2Md€ sur l'optique grâce à une baisse des tarifs de 20% que devrait permettre la facilitation des ventes par internet, 0,2Md€ sur l'assurance emprunteur à terme grâce à l'essor des contrats en délégation). L'impact à moyen terme sur l'activité est estimé à un demi-dixième de point de PIB avec une dizaine de milliers d'emplois.</i>	Votée en mars 2014	Mars à juin 2014
Environnement et énergie	Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte	<i>Les impacts économiques de la loi de programmation pour la transition énergétique sont positifs dès 2020 et cet avantage relatif s'accroît à l'horizon 2030. Ainsi le PIB (en volume) est respectivement supérieur de 0,8% en 2020 et 1,5% (fourchette de 1,4% à 1,7%) en 2030 par rapport à son niveau en situation de référence. La transition énergétique serait à l'origine de la création nette de l'ordre de 100 000 emplois à court terme et de l'ordre de 220 000 (jusqu'à 300 000 en 2030). Elle induit donc des effets positifs pérennes sur l'emploi.</i>	Adopté en 1 ^{ère} lecture à l'Assemblée nationale en octobre 2014	Programmation à horizon 2050

¹ «What makes cities more productive? Evidence on, the role of urban governance from five OECD countries», Ahrend, Kaplanis, Lembeke, OECD Regional development working papers, 2014.

Tableau 2 : Mesures indicatives du projet de loi croissance et activité

Marché du travail et dialogue social	<i>La négociation en cours par les partenaires sociaux a plusieurs objets : Elle permet d'approfondir le dialogue social et a également pour objet de permettre de simplifier les règles et seuils de représentation des salariés dans les entreprises.</i>	Négociation entamée en Octobre 2014	Janvier 2015
Travail le dimanche	<i>La réglementation encadrant le travail le dimanche et le soir va être simplifiée et étendue dans les zones touristiques. Les études économiques au Canada ou aux Etats Unis tendent à montrer de forts gains d'activité.</i>	Présenté au Conseil des Ministres le 10 Décembre	Assemblée Nationale Janvier 2015
Cessions de participations publiques	<i>L'Etat va réduire ses participations publiques pour un montant de 5 à 10 Md€ dans un but de désendettement ou de réallocation des ressources dans des secteurs plus stratégiques.</i>	Présenté au Conseil des Ministres le 10 Décembre	Assemblée Nationale Janvier 2015
Urbanisme Commercial	<i>Selon les études de la Banque Mondiale sur le climat des affaires, l'environnement français n'est pas suffisamment favorable à l'enregistrement, à la construction et au développement d'immobilier commercial. Une simplification des procédures des autorisations permettrait de libérer la construction et l'extension de sites de productions.</i>	Présenté au Conseil des Ministres le 10 Décembre	Assemblée Nationale Janvier 2015
Professions réglementées	<i>L'ouverture des professions réglementées est un élément important de la redynamisation et du contrôle des coûts des services non exposés à la concurrence internationale qui pèsent sur la compétitivité de l'économie française dans son ensemble. Pour chaque profession, des mesures ont été ciblées pour maximiser l'impact sur l'activité et mener à une baisse des prix pour les consommateurs.</i>	Présenté au Conseil des Ministres le 10 Décembre	Assemblée Nationale Janvier 2015
Justice Prudhommale	<i>Les procédures de licenciement en France sont sources d'incertitudes pour les employeurs comme pour les employés. La réforme des tribunaux des Prudhommes permet de réduire les délais et les coûts de ces procédures et de faciliter la conciliation. C'est un élément important de la réforme du marché du travail.</i>	Présenté au Conseil des Ministres le 10 Décembre	Assemblée Nationale Janvier 2015